

ECOLE PRIMAIRE GIRAUDTEULON

Note de rentrée à l'attention des familles

Tél : 01.39.73.24.71

mail : 0781131f@ac-versailles.fr

L'équipe enseignante de l'Ecole Primaire Giraud Teulon est heureuse d'accueillir votre (vos) enfant(s), pour cette nouvelle année scolaire 2023/2024

A. Horaires : Les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

De 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

- Accueil des élèves à partir de 8h20 et 13h20.

- Après 8h30 ou 13h30, les élèves sont en retard.

Les retards sont notés dans le cahier de liaison. (Page 11)

Des heures d'APC (activités complémentaires pédagogiques) sont organisées.

En dehors de ces horaires, l'accès aux locaux n'est pas autorisé, aux familles et aux enfants, sauf rendez-vous (après demande dans le cahier de liaison, page 4)

B. Cantine et Etude surveillée : La cantine comme l'étude sont **sous la responsabilité de la Mairie, qui assure la facturation** (établie par ses soins d'après le forfait que vous aurez choisi). **Les inscriptions sont à faire auprès de la mairie.** Ce service fonctionne de 16h30 à 18h. La fréquentation est régulière. **L'étude n'est pas dirigée.** (Les élèves doivent travailler seuls et dans le silence). Après 18h, les élèves sont conduits en **garderie** (service facturé par la mairie). La garderie se termine à 19h00.

C. Assiduité : Toute absence doit être **justifiée par écrit dans le cahier de liaison**, page 7, doublée d'un mail à destination du directeur d'école (0781131f@ac-versailles.fr).

Au-delà de **4 demi-journées d'absences sans motif légitime durant le mois**, le directeur d'école saisit le DASEN (Directeur Académique des services de l'Education Nationale) sous couvert de l'Inspecteur de l'Education Nationale. **Toute demande d'autorisation d'absence pour convenance personnelle sera adressée au directeur d'académie (sous couvert de l'inspectrice et de la directrice).**

D. Soins à l'extérieur : Tout rendez-vous régulier pris sur le temps scolaire, fera l'objet d'une équipe éducative préalable (enseignants, parents, médecin scolaire, psychologue scolaire, intervenants extérieurs). Un adulte devra venir chercher l'élève à l'école. **Une convention de prise en charge** sera à remplir

au début de l'année. Seuls les enfants bénéficiant d'un PAI, d'un PAP, ou d'un PPS seront autorisés à sortir de l'école sur le temps scolaire.

E. Assurance : Une **attestation d'assurance** vous est demandée. Les enfants doivent être assurés pour les dommages qu'ils peuvent occasionner aux autres **et à eux.**

F. Sécurité : Les parents, dont les enfants portent des lunettes ou des prothèses doivent le signaler, par écrit à l'enseignant, ou à la directrice, avec les modalités de port. **Les élèves ne doivent apporter à l'école, ni objet dangereux, ni objet de valeur, ni bijou, ni bonbon, ni téléphone, ni montre connectée, ni jeux, ni jouets ...**

G. Santé : En cas d'accident, les premiers soins sont donnés à l'école. Pour les urgences, nous devons faire appel au **15**. Si nécessaire, les pompiers ou le SAMU conduisent l'enfant à l'hôpital (**sans le personnel enseignant**). Les parents sont prévenus dans les plus brefs délais et doivent assurer la sortie d'hôpital (NB : importance des numéros de téléphone « d'urgence »). **Aucun médicament ne doit être apporté à l'école** (sauf P.A.I : document spécifique à établir avec le médecin scolaire, les parents, la municipalité et l'enseignant s/c de la directrice.)

H. Coopérative : Chaque classe vous fera part de ses projets et de ses besoins lors des réunions de parents. La coopérative permet par exemple de régler les sorties sur le temps scolaire (cinéma, musée, théâtre...)
Une cotisation de 25 € *(ou plus) vous est demandée. *Possibilité de payer en 2 chèques et d'obtenir une attestation.*

*Ordre du chèque : **OCCE Ecole élémentaire Giraud Teulon**

Les comptes de coopérative sont présentés en conseil d'école.

I. Communication : Les enseignants et la directrice recevront les parents sur rendez-vous. **Le cahier de liaison** est le moyen privilégié de communication. **Nous vous remercions de le viser et le signer à chaque nouvelle information. Merci de compléter les fiches qui vous seront remises dès la rentrée, et de les remettre à l'enseignant de votre enfant. En cas d'urgence, merci d'envoyer un courriel au 0781131f@ac-versailles.fr.**

Signature des parents